

## **Le langage de l'assemblée... en bref !!**

Lors des assemblées générales on utilise habituellement un code de procédure. Quoique l'utilisation de celui-ci puisse parfois sembler superflue, inutile, chiant ou même être une perte de temps, elle s'avère incontournable. Les procédures constituent une ligne de conduite qui sert à valider les décisions prises, à les rendre légitimes. Une bonne utilisation des procédures permet le bon déroulement des assemblées et fait respecter la démocratie. À cet effet, en voici les grandes lignes afin que vous puissiez suivre l'assemblée et y participer sans problèmes.

### **Quelques mots à savoir...**

Décorum : Demande de silence, (un genre de vos g... En langage vulgaire!).

Praesidium : Élection du président et du secrétaire de l'assemblée.

Quorum : Nombre minimal de membre requis pour que l'assemblée puisse avoir lieu de façon formelle et que ses décisions puissent être considérées. Le quorum est établi à 2 % des membres soit 60 personnes.

Proposition : Idée amenée par un membre.

Amendement : Qui vise à modifier une proposition.

Proposition Préalable : Proposition initiale sur laquelle l'on discute.

Question préalable : Façon de demander le vote, autorisé après un minimum de 5 interventions s'il y a des gens qui désirent se prononcer sur le sujet.

### **Procédure pour faire une PROPOSITION**

- La proposition est adressée à la présidence et prise en note par le secrétaire.
- La proposition se doit d'être appuyée par un autre membre, ce qui lui permet d'être reçue par la présidence.
- La proposition peut alors être discutée.
- Les membres peuvent débattre du sujet en s'adressant à la présidence (pas de discussion directe entre 2 membres)\*

Lorsqu'une proposition a été reçue, on ne peut discuter que de cette proposition jusqu'à ce que le vote soit tenu. Le droit de proposition et de vote est exclusivement accordé aux membres du SECMV (c'est à dire, aux étudiants à temps plein).

\* Le but est d'éviter les agressions verbales directes possibles entre deux membres d'opinion différente.

### **Faire un AMENDEMENT**

- L'amendement sert à modifier une proposition (avant qu'elle n'ait été votée).
- Doit être appuyé par un autre membre (comme pour la proposition).
- Lorsqu'une proposition est amendée, on passe d'abord au vote sur l'amendement avant voter sur la proposition. Si l'amendement est accepté (conséquence d'un vote en faveur de celui-ci), il est alors intégré à la proposition initiale qui devient la proposition dite « telle qu'amender ». On vote ensuite sur cette proposition qui inclut l'amendement.

### **POINT D'INFORMATION**

Le point d'information est la seule façon d'aborder un sujet qui n'est pas directement en lien avec la proposition en cours dite « sur la table ». Il consiste en la demande ou l'apport de précision sur un point en particulier pouvant potentiellement éclaircir la présente discussion.

### **HORS D'ORDRE**

Peut être proclamé par un membre ou par la présidence. Sert à ramener la discussion qui s'éloigne quelque peu du sujet. Ce retour à l'ordre doit être accepté par la présidence s'il est demandé par un membre. En cas d'acceptation, l'intervention en cours doit être arrêtée. En cas de refus, la personne qui avait la parole peut continuer à discuter dans le même sens.